Contrat de location temporaire

Entre les soussignés, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Nom du propriétaire :

M Mario Potvin

51 Arthur Hamel

Chicoutimi Qc

G7H 3M7

Tél. : 418-549-1974

Cell : 428-557-6393

et

Nom et prénom du locataire :



Adresse permanente : et no de permis de conduire



Tél. : 

Période de location : du  au 

Prix de la location : 500$ la semaine ou 1200$ le premier mois et 1000$ pour les mois suivants.



Montant de l'acompte à versé : 

Montant du solde restant dû  à verser au début de chaque mois du séjour. En cas de non versement du solde, la location est annulée. L'acompte ne sera pas remboursé.

Nombres d'occupants :

adultes : 

enfants : 

animaux : 

Descriptif sommaire : logement 3 et demi soit : 1 chambre, 1 salle de bain, 1 cuisine équipée et salon. Laveuse et sécheuse, internet et câble inclus. Un entretien ménagé hebdomadaire.

Bas du formulaire

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION :

Article 1- durée du séjour :

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d’un quelconque droit au maintien des lieux à l’issue du séjour.

Article 2- réservation et règlement de la prestation :

En cas d'inscription au moins un mois à l'avance, la réservation devient ferme lorsqu'un acompte représentant 25 % du prix du séjour et un exemplaire en double du contrat de location signé par le client nous a été retourné 15 jours après la réservation par téléphone. Le client devra nous verser le solde de la prestation convenue et restant dû au début du séjour.

En cas d'inscription moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation par courrier.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Article 3- arrivée et départ :

En cas d’arrivée tardive ou différé ou d’empêchement de dernière minute, le client doit nous en avertir par téléphone.

Article 4- annulation du fait du client :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

* Annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : il sera retenu 10% du montant du séjour.
* Annulation entre le 30e et le 21e jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 25% du prix du séjour.
* Annulation entre le 20e et le 8e jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 50% du prix du séjour.
* Annulation entre le 7e et le 2e jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 75% du prix du séjour.
* Annulation moins de 2 jours avant le début du séjour : il sera retenu 90% du prix du séjour
* En cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 5- interruption du séjour :

En cas d’interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 6- capacité :

Les locataires devront informer le propriétaire si le nombre de personnes dépasse celui prévu par le contrat de location. Un supplément de 10 $ par personne et par jour par personne supplémentaire est appliqué.

Article 7- assurances :

Les clients sont responsables de tous dommages survenant de leur fait ainsi que des personnes et animaux sous leur garde. Le propriétaire n'est pas responsable des objets et valeurs déposés dans le gîte. Le locataire doit se rapprocher de son assureur afin de garantir ces différents risques.

Article 8- état des lieux :

Pour les locations un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire à l’arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l’état des lieux. Le locataire est tenu de jouir des lieux en bon père de famille. L’état de propreté du gîte à l’arrivée du locataire est constaté dans l’état des lieux. Tout dommage des lieux ou objets manquants à l’inventaire sera à la charge du locataire.

Article 10- paiement des charges :

En fin de séjour, le client doit acquitter auprès du propriétaire les charges non incluses dans le prix :

Fait à  le 

Signature du locataire précédée Signature du propriétaire :